

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 FEVRIER 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

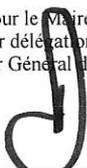
OBJET

**Sollicitation d'une
subvention auprès de la
Caisse d'Allocations
Familiales des Yvelines –
plan mercredi**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 février 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 4 février 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 février 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220203-22-A-16e-DE
Date de télétransmission : 04/02/2022
Date de réception préfecture : 04/02/2022

N° DE DOSSIER : 22 A 16e

OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES – PLAN MERCREDI

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de son offre globale de service aux familles, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) a lancé pour 2022 sa campagne d'appels à projets visant à développer et à pérenniser les offres aux familles, réduire les inégalités territoriales et sociales sur son territoire et soutenir l'innovation sociale.

L'appel à projets « Plan mercredi volet investissement » permet de maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles dans le cadre d'une labellisation Plan mercredi.

Pour soutenir davantage le déploiement du Plan mercredi, un plan de relance a été adopté par la CNAF en 2020, doté de 40 millions d'euros par an jusqu'en 2022.

Cette aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) vise à créer de nouveaux locaux ou rénover des locaux accueillant un ALSH, aménager des locaux existants pour les transformer en ALSH, et acheter du matériel et du mobilier.

La subvention d'investissement est plafonnée à :

- 300 000 € maximum et 60% de la dépense subventionnable (limitée à 2 500 €/m²) pour les opérations de création, de transplantation et de réhabilitation d'ALSH
- 25 000 € maximum pour les acquisitions de matériel et de mobilier.

A Saint-Germain-en-Laye, 3 centres de loisirs bénéficient de la labellisation Plan mercredi : Giraud Teulon (maternel), Marie Curie (maternel et élémentaire) et Aloha (maternel et élémentaire).

Les acquisitions prévues au budget 2022 pour ces centres de loisirs pourront faire l'objet d'une demande de cofinancement par la CAFY.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets 2022 de la CAFY « Plan mercredi volet investissement » et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets 2022 de la CAFY « Plan mercredi volet investissement » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye